

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/02/2014

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice (17) à l'exception de Christine LEFORT LECORVEC et Christophe PERRENOT.

M. PALLAIS Gilbert a donné procuration à Alain VALLET

Mme Colette GRAILAT a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Décisions du maire,**
- 2. Urbanisme / DIA,**
- 3. Avenant règlement médiathèque,**
- 4. Demande subvention médiathèque,**
- 5. Remise gracieuse taxe assainissement (dégrèvement),**
- 6. Mise en œuvre verbalisation électronique,**
- 7. Convention ADIS extension réseau électrique**
- 8. Finances : - vote du BP Eau et Assainissement**
- compte administratif + résultats
- 9. Travaux Champs Marchands :**
- Avenant n°2 au contrat de Maîtrise d'œuvre
- Avenant n°2 au MAPA de travaux
- 10. Questions diverses :**
- calendrier tenue des bureaux de vote.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du maire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris des décisions depuis la dernière réunion :

| N° de Décision | Date de la décision | Objet |
|----------------|---------------------|--------------------------|
| 02/2014 | 21/01/2014 | DIA VENTE CAPR / TICE |
| 03/2014 | 21/01/2014 | DIA VENTE CAPR / SCI BMI |

| | | |
|---------|------------|---|
| 4 | | |
| 04/2014 | 21/01/2014 | DIA VENTE HADCHADOURIAN / SCI HADCHA |
| 05/2014 | 31/01/2014 | DIA VENTE MARION ROBERT |
| 06/2014 | 31/01/2014 | DIA VENTE INVERNIZZI NÉE MARGARON ELISABETH |
| 07/2014 | 06/02/2014 | DIA VENTE MORIN / FIGUET / BERTHELIN |
| 08/2014 | 06/02/2014 | DIA VENTE MICOUD |

Le conseil municipal prend acte. Pas d'observations.

2. Urbanisme / DIA

Monsieur Gilbert PALLAIS, donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

3. Modification du règlement intérieur de la médiathèque :

Monsieur le maire expose qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la médiathèque, concernant notamment son article 9.

En effet, l'usager pourrait désormais emprunter six livres (et périodiques) et trois CD à la fois pour une durée de trois semaines. De plus, l'usager aurait un accès à internet gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur de la médiathèque,
- **DIT** que l'accès à internet des usagers, sur inscription préalable, sera autorisé à titre **GRATUIT**

4. Demande subvention médiathèque :

Le Maire propose aux membres présents de faire une demande de subvention auprès du Centre Nationale du Livre pour l'aide à la constitution d'un premier fonds pour l'année 2014.

Il présente le dossier rédigé par la directrice de la médiathèque et demande aux membres présents de délibérer. Après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** une aide aussi élevée que possible auprès du Centre National du Livre (CNL) afin de pouvoir constituer un premier fonds de livre à la médiathèque et ainsi favoriser l'apprentissage de la lecture, le développement de la culture et l'animation inter-générationnelle dans la commune.

5. Remise gracieuse taxe assainissement (dégrèvement) :

Monsieur le Maire expose aux membres présents la demande de la société Veolia relative à un litige avec la Société JAUBERT Auto Loisirs sise à Mours-Saint-Eusèbe – ZA Les Revols.

La Société JAUBERT a été victime d'une surconsommation excessive d'eau causée par une fuite en terre.

Le gérant sollicite un dégrèvement auprès de Veolia Eau (Montant total de sa facture = 15625.91€).

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du règlement du CCAS pour ce qui concerne les aides en cas de fuite d'eau, il n'y a aucune aide accordée aux professionnels. Un courrier en ce sens a été transmis à Veolia le 10/02/2014.

Le médiateur de l'eau a été saisi et a rendu ses conclusions.

Il propose de partager entre Veolia Eau et la Commune de Mours la moitié du volume d'eau estimé de la surconsommation (soit consommation facturée 9793 m³ - consommation habituelle de la Société JAUBERT estimée à 80 m³ = $\frac{9713}{2}$ m³ = 4856 m³).

2

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Médiateur de l'Eau et de la demande de Veolia pour le compte de la Société JAUBERT,

- ✓ **DECIDE** d'accorder, à titre exceptionnel, un dégrèvement correspondant au montant de la surtaxe qui aurait dû être perçue par la commune pour les 9793 m² surconsommés à la société JAUBERT sur sa facture d'eau du 18/07/2011.
- ✓ **DIT** que les crédits seront déduits du reversement par Veolia à la Commune.

6. Mise en œuvre verbalisation électronique :

Monsieur le Maire expose aux membres présents un projet de convention avec l'Etat visant à mettre en œuvre la verbalisation électronique sur la commune de Mours-Saint-Eusèbe.

Vu les articles L.2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient que le Conseil Municipal délibère sur ce point.

Monsieur le Maire précise que le policier municipal verbalise très peu, au profit de la prévention et du rappel au civisme, mais qu'il est toutefois nécessaire de simplifier sa tâche de verbalisation en cas de besoin.

Il conviendra de prévoir l'équipement matériel nécessaire, étant précisé qu'il est possible de solliciter une subvention de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir le matériel nécessaire à la verbalisation électronique afin d'opter pour cette solution plus facile à gérer pour le policier municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'Etat,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014,
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat

7. Convention ADIS extension réseau électrique :

Monsieur le maire informe les membres présents des travaux nécessaires pour réaliser une extension du réseau d'électricité afin de raccorder les maisons du futur lotissement « Les Jardins du Vercors ».

Compte tenu que ces travaux sont réalisés intégralement pour mener à bien le projet de réalisation du lotissement « Les Jardins du Vercors », il y a lieu de passer une convention avec le promoteur **SCP LOGICOOP – ADIS**.

Monsieur le Maire donne lecture du projet qui est soumis au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec **SCP LOGICOOP – ADIS** pour réaliser une extension du réseau d'électricité afin de pouvoir raccorder les maisons du futur lotissement « Les Jardins du Vercors »
- **Donne** tous pouvoirs à M. le Maire pour représenter la commune dans cette affaire

8. Finances :

- Approbation du compte de gestion EAU 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
 - ⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 pour le service Eau,
 - ⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 1. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 1. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

- Approbation du compte de gestion ASSAINISSEMENT 2013 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Après s'être fait présenter le budget primitif du service Assainissement de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
 - ⇒ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 pour le service Assainissement,
 - ⇒ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
2. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- compte administratif :

Après que Monsieur le Maire ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2013, il quitte la salle et donne la présidence à Monsieur ROUX Gilles, Adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

VOTE sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2013 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :

| | BUDGET EAU | | BUDGET ASSAINISSEMENT | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| | <i>FONCTIONNEMENT</i> | <i>INVESTISSEMENT</i> | <i>FONCTIONNEMENT</i> | <i>INVESTISSEMENT</i> |
| <i>DEPENSES</i> | 37.759,82 € | 34.499,54 € | 102.949,27 € | 187.279,14 € |
| <i>RECETTES</i> | 82.572,18 € | 114.559,46 € | 112.988,86 € | 212.843,25 € |

Monsieur VALLET reprend la présidence de la séance.

- Affectation du résultat de fonctionnement 2013 :

❖ Eau :

❖ **Assainissement**

- vote du BP 2014 Eau et Assainissement :

Monsieur VALLET rappelle les réunions de travail au cours desquelles le Conseil Municipal a pris connaissance dans le détail de ses propositions de budgets. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer officiellement pour l'adoption de ces budgets :

| | BUDGET EAU | | BUDGET ASSAINISSEMENT | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| | <i>FONCTIONNEMENT</i> | <i>INVESTISSEMENT</i> | <i>FONCTIONNEMENT</i> | <i>INVESTISSEMENT</i> |
| <i>DEPENSES</i> | 97.312,36 € | 148.159,92 € | 62.139,59 € | 155.564,11 € |
| <i>RECETTES</i> | 97.312,36 € | 148.159,92 € | 62.139,59 € | 155.564,11 € |

Après avoir pris connaissance du dossier, vote les budgets primitifs tels qu'ils sont présentés, à l'unanimité.

9. Travaux Champs Marchands :

- Avenant n°2 au contrat de Maîtrise d'œuvre
- Avenant n°2 au MAPA de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les marchés signés pour la création de deux voiries avec réseaux et un bassin de rétention – Secteur Champs Marchands à Mours.

Il expose que l'accès au bassin de rétention tel qu'il est prévu au marché initial pose problème. Aussi, il a été demandé au maître d'œuvre et à l'entreprise de présenter un projet pour la création d'une voie d'accès empierrée de la rue de Chalaire au bassin de rétention, afin de le désenclaver.

En raison des fortes intempéries de ces derniers mois, le délai d'exécution de travaux est prolongé de 12 semaines. Après avoir pris connaissance des projets d'avenants n°2 joint en annexe (travaux et maîtrise d'œuvre), le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics,

ACCEPTTE l'augmentation du montant des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre, compte tenu de l'objet des avenants, dans les proportions suivantes :

| | MAITRISE D'OEUVRE | | TRAVAUX | | |
|---------------------------|--------------------------|-------------|---------------------------|-------------------|---------------|
| | ISAP | | | LOT unique | |
| | HT | TTC | | HT | TTC |
| Montant initial du marché | 34.000,00 € | 40.664,00 € | Montant initial du marché | 586.000,00 € | 700.856,00 € |
| Avenant n° 1 | 11.708,55 € | 14.003,43 € | Avenant n° 1 | - 28.022,85 € | - 33.627,42 € |
| Avenant n° 2 | 1.264,58 € | 1.517,50 € | Avenant n° 2 | + 66.909,04 € | + 80.290,85 € |
| Nouveau montant du marché | 46.973,13 € | 56.367,76 € | Nouveau montant du marché | 624.886,19 € | 749.863,43 € |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants N° 2 aux marchés signés avec :

- ✓ l'entreprise CLAVEL, attributaires du lot unique du marché,
- ✓ Cabinet ISAP, Maître d'œuvre.

ACCEPTTE la prolongation du délai de douze semaines.

DIT que les crédits nécessaires pour les travaux et la maîtrise d'œuvre sont prévus au budget de l'exercice.

10. Questions diverses :

- calendrier tenue des bureaux de vote.
- Décisions modificatives pour le budget eau et le budget assainissement 2013 :

Assainissement :

Eau :

- Exposition : Le rôle des femmes pendant la 1^o guerre mondiale 1914 / 1918 : le 8 mars 2014 à la médiathèque / A 15h conférence
- Invitation : expo pour le centenaire
- La compétence « mobilier urbain » : Communauté de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes sera examinée lors d'une prochaine réunion
- **Prochain Conseil Municipal : 18/03/2014 à 18H00**
- Le 08/03/2014 : journée de la citoyenneté à 10h aux Hirondelles et à 11h15 aux jeunes qui ont eu 18 ans (en mairie) ;
- Le 19/03/2014 : commémoration des événements en Algérie à 18h30 au monument aux Morts
- Stéphane LARRA rappelle que la commande du plan guide de la commune devrait être passée demain.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée

Le Maire,

| | | | | | |
|---|---|------------------|--|--------------------------|--------------------|
| | P. CARLIN | R. CHEVAL | A. DESSEMOND | C. FERLAY | C. GRAILLAT |
| F. GRAVIER | C. KASTNER-PAIRE | S. LARRA | C. LE CORVEC-LEFORT Absente | C. TORTEL | D. MOMBARD |
| G. PALLAIS Absent représenté | C. PERRENOT Absent | S. REY | G. ROUX | V. TOURON-JOLIVET | |